

Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES
ET PATRIMOINE
DFCPAJI_2026_022

Objet : Convention d'occupation du domaine public à titre précaire, temporaire et révocable des lieux-dits « Parvis de la place Sébastopol », « Site Pont de Neuville », « Site Pont hydraulique » et « Site Hôpital Dron » à Tourcoing au profit de la société LA MAISON DE MICA dans le cadre de l'implantation de camions magasins à Tourcoing

Application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 5 du 13 septembre 2020 portant application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 39 du 15 décembre 2025 relative à la revalorisation tarifaire des droits de place ;

Vu l'arrêté DFCAJI-AR2025-0067 du 17 novembre 2025 portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Christophe BLOMME, Adjoint au Maire,

Vu l'appel à manifestation d'intérêt organisé par la Ville et publié sur son site à compter du 15 novembre 2025 ;

Considérant que par délégation de pouvoir qui lui a été consentie par le Conseil Municipal, Madame le Maire est habilitée à prendre toute décision concernant la conclusion ou la révision du louage de choses n'excédant pas douze ans ;

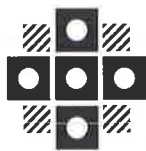
Considérant que l'occupation du domaine public est consentie pour une durée de dix mois à compter du 1^{er} mars 2026 ;

Considérant que la candidature de la société LA MAISON DE MICA a été retenue au terme de l'appel à manifestation d'intérêt susvisé ;

Considérant qu'attentive au développement de l'attractivité et du dynamisme sur son territoire, la Ville de Tourcoing souhaite favoriser l'accueil de camions magasins sur l'ensemble du territoire communal pour proposer une offre commerciale variée et de qualité participant pleinement à l'attractivité du territoire.

DECIDONS

Article 1 : De signer une convention pour la mise à disposition à titre précaire, temporaire et révocable des lieux-dits « Parvis place Sébastopol », « Site Pont de Neuville », « Site Pont hydraulique » et « Site Hôpital Dron » à TOURCOING, au profit de la société LA MAISON DE MICA (3 avenue Georges Pompidou, Apt 41 59200 Tourcoing, N° de Siret : 98411463700015) dans le cadre de l'implantation de camions magasins à Tourcoing.



Tourcoing

Article 2 : La présente mise à disposition est conclue pour la période allant du 1^{er} mars 2026 au 31 décembre 2026.

Article 3 : Cette mise à disposition est consentie à titre onéreux, avec perception d'une redevance globale. Cette somme correspond à la redevance totale pour la période d'occupation consentie. Les recettes en résultant seront inscrites au budget de la commune pour l'exercice 2026.

Article 4 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Article 5 : Ampliation de la présente décision est faite :

- au Préfet du Nord pour contrôle de légalité
- au Maire et aux services concernés pour application
- à la Trésorière

Article 6 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire de TOURCOING dans un délai de 2 mois à compter de la date de sa publication.

Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de Lille, 5, rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039 - 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de la réponse de l'Administration au recours gracieux ou à compter de la publication de ladite décision.

Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérécourts citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le

12 7 FEV. 2026

Par délégation du Maire,


Christophe BLOMME,
Adjoint au Maire

Accusé réception en Préfecture le : **03 MARS 2026**

Publié sur le site Internet de la Ville le : **03 MARS 2026**